

Service B51 : Cellule Incivilités  
Votre correspondant : G. WERRY  
Réf: 2021/09- 18  
T. 02/414 34 21  
Inc@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Mr Yesil Kémal  
Avenue de l'Exposition, 425 bte M/H  
1090 Jette

LETTRE RECOMMANDEE

Molenbeek-Saint-Jean, le 02-09-2021

Concerne : Infraction au Règlement Général de Police pour le terrain situé à l'angle de la rue de la Carpe et rue d'Ostende à 1080Molenbeek-Saint-Jean.

Monsieur,

Suite à plusieurs doléances, nos agents se sont rendus sur les lieux et ont constaté le 1 septembre 2021, que votre terrain était jonché de déchets et que la végétation était abondante, contrairement à ce que prévoit le Règlement Général de Police commun aux 19 communes bruxelloises. En effet, cela constitue une infraction à l'article 25 du Règlement Général de Police relatif aux terrains non bâtis.

Par conséquent, nous vous prions de prendre les mesures nécessaires pour remettre votre terrain en état, à savoir nettoyer et dégager les détritiques, et ce dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la présente.

À défaut d'intervention dans les délais précités, la commune de Molenbeek-Saint-Jean interviendra afin de remettre les lieux en état et ce aux risques, frais et périls des propriétaires ou de tous responsables identifiés (ces frais d'intervention peuvent selon le cas être conséquents).

Conséquemment à votre inertie, nos services procéderont à une verbalisation et à l'établissement d'un constat administratif qui pourra donner lieu à une amende administrative de maximum 350 euros en complément des frais susvisés.

Nos agents restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cellule Incivilités  
Rue du Comte de Flandre 20 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean  
Tél : 02/414.34.21 Email : inc@molenbeek.irisnet.be

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire adjoint,

  
Gilbert HILDGEN

Pour la Bourgmestre,  
L'Echevine de la Propreté publique déléguée,

  
Gloria GARCIA FERNANDEZ